

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 26 (1980)
Heft: 11

Rubrik: Le courrier du lecteur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Caquelon

Restaurant de spécialités suisses

fondues — raclettes

43, grande rue 78240 Chambourcy

Tél. 965-28-41

Ouvert tous les soirs et dimanche midi

Fermé le dimanche soir et le lundi

Au centre du village près de l'église, à 2 km de ST GERMAIN EN LAYE par la RN 13, direction Mantes.

PEINTURE - DECORATION
PAPIER PEINT - VITRERIE
RAVALEMENT



6, Rue Désiré Lelay 93200 ST DENIS

Tél. : 820.72.05 R.M. 2016.72.75.93

Jacky SUAREZ

GRAND STOCK

de

PETITS ROUEMENTS

RADIAUX

Alésage : 1% à 10%



Le Courrier du Lecteur

Nos hôtes français, comme nos compatriotes helvétiques vivant en France nous posent souvent des questions de portée générale qu'il est intéressant pour tous de traiter dans les colonnes de notre MESSAGER SUISSE.

— Combien de citoyens (100 % français) sont installés en Suisse ?

— Quel a été, pour 1979, le chiffre global des exportations françaises vers la Suisse ?

— Celui des importations suisses vers la France en 1979 ?

— Quels sont les rangs respectifs de la France et la Suisse dans les commerces de chaque pays ?

— La France est le ...n ème fournisseur de la Suisse ?

— La Suisse est le ...n ème fournisseur de la France ?

Enfin, peu de nos compatriotes sont au courant des législations financières franco-suisse.

Il serait peut-être bon de leur confirmer quels sont leurs droits en la matière.

— La somme maximale qu'ils peuvent emporter de France en Suisse à chacun de leurs voyages dans la mère patrie ?

— La faculté qu'ils ont de rapatrier chaque mois en Suisse telle ou telle partie de leurs salaires, s'ils sont salariés ou non salariés ?

— Les limites, s'il y en a, en chiffres et dans le temps, de ces rapatriements ?

— De quels avantages réciproques et similaires jouissent les citoyens français résidant en Suisse ?

— Un salarié suisse résidant en France, et renonçant volontairement à son emploi peut-il prétendre à la prime de 50000.-FF octroyée par l'Etat Français lors de son départ pour son pays d'origine (comme les autres travailleurs immigrés) ?

— Lors d'un déménagement, partiel ou définitif en Suisse, les Suisses établis en France ont-ils la possibilité de sortir leurs biens de France sans formalités douanières ou fiscales ?

— Dans ce même cas d'espèce, quelle serait la situation d'un citoyen français établi en Suisse au regard de la législation helvétique ?

— A leur arrivée en Suisse, ces biens sont-ils taxables par les Autorités fédérales ?

François Baylon

Huiles

et Graisses

"MOTUL"

Automobiles
et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS

Tél. : 834-93-29

Réponses données par
la Chambre Suisse de Commerce
en France

1 - Au 1^{er} janvier 1980, 70 445 Français étaient immatriculés auprès des Consulats de France en Suisse.

2 - En 1979, les exportations françaises vers la Suisse se sont élevées à 6,273 milliards de francs suisses, alors que les exportations suisses vers la France se montaient à 3,845 milliards de francs suisses.

3 - La France est le deuxième fournisseur et le deuxième client de la Suisse alors que la Suisse est le dixième fournisseur et le septième client de la France.

4 - Le montant maximal qu'un résident français peut emporter hors de France à chaque voyage est de FF 5 000.-

5 - Les dispositions actuelles du contrôle des changes permettent aux personnes de nationalité étrangère, résidant en France, de transférer dans leur pays d'origine, chaque mois, tout ou partie de leur salaire. L'ouverture d'un compte bancaire en Suisse à cet effet, peut se faire librement.

6 - Le problème ne se pose pas dans ce domaine pour les Français résidant en Suisse, puisque la Suisse ne connaît pas d'institution du contrôle des changes.

7 - La prime d'encouragement à un retour dans leur pays d'origine, pour les travailleurs immigrés ne concerne pas, à notre connaissance, les Suisses résidant en France.

8 - En cas de déménagement de France en Suisse d'une personne de nationalité Suisse, ce déménagement est considéré comme un « rapatriement » et en conséquence, le ressortissant suisse est autorisé à transférer en Suisse la totalité des biens qu'il possédait en France. Ici encore, le problème ne se pose pas pour un Français établi en Suisse, vu l'absence de contrôle des changes.

9 - Ces biens transférés à l'occasion d'un déménagement ne sont pas taxables à leur arrivée en Suisse, mais le seront normalement lors de la première déclaration d'impôt, s'ils constituent des éléments de revenu ou de fortune, sous réserve des dispositions de la Convention franco-suisse en vue d'éviter les doubles impositions.

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURE
FRANCIS MONA

39, avenue de Seine
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 776-13-37

2 bis, rue de l'Oasis
92800 Puteaux
Tél. : 776-13-37